

Commune de Pardines

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Mai 2021

Date : Vendredi 21 Mai 2021 à la Mairie de Pardines, à 20 heures

Date de la Convocation : 17 Mai 2021

Ordre du Jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente (09/04/2020)
- Intervention de M. Bertrand BARRAUD – Président API
- Devis pour restauration du mur de soutènement place du Maréchal Ferrand (Agglo Pays D’Issoire)
- Décision Modificative du Budget Erreur
- **Questions Diverses** :
 - o Concession Columbarium
 - o Réunion avec M. Yves GRAILHE et Mme Hélène PELETIER vendredi 4 Juin 2021 à 18h30

Liste des membres présents : Josiane LETELLIER, Pierre PAGESSE, Bertrand JOUGOUNOUX, Rémy BIGOT, Laure SEMBEL, Olivier BORTOLOTTI, Yves ALLARD, Leslie ROBERT, Jean-François PAGESSE, Nathalie SALAGNAC.

Liste des membres représentés :

Listes des membres absents : Pierre FOUCRIER.

Nom du Président de la séance : Josiane LETELLIER

Nomination du secrétaire de séance : Leslie ROBERT

La séance débute à 20h05.

1. DCM 2020-23 Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, par Josiane LETELLIER, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 09 avril 2021.

ADOPTE la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10	Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 10	Nombre d’Abstentions : 0

Scrutin public.

Date de réception en Préfecture : 28.05.2020

ID : 063-216302687-20210521-DB_2021_23-DE

2. DCM 2020-24 Décision modificative n°1 – Erreur Saisie du Budget

Madame le Maire évoque qu'une erreur s'est glissée au moment de la saisie du Budget, qu'il y a donc besoin d'effectuer une modification du budget comme ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses			Recettes		
Article (Chapitre)	Dénomination	Montant	Article (Chapitre)	Dénomination	Montant
6064 (011)	Fournitures administratives	3 327.87 €	0002 (002)	Excédent de fonctionnement reporté	3 327.87 €
Total Dépenses		3 327.87 €	Total Recettes		3 327.87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la modification de budget comme exposé ci-dessus.

ADOpte la délibération des membres présents comme suit :

Nombre de Votants : 10 | Nombre de Contre : 0
Nombre de Pour : 10 | Nombre d'Abstentions : 0

Scrutin public.

Date de réception en Préfecture : 28.05.2020

ID : 063-216302687-20212105-DB_2021_24-DE

3. Questions Diverses

- **Intervention de M. Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire**

L'API a mis en place un fond de concours pour subventionner les communes, la commune de Pardines a droit à 60 000 € à utiliser avant 2026. Un Bonus est possible pour les projets écologiques communaux.

Diverses aides sont mises en place :

- aide financière aux associations
- aide matériel aux associations
- aide aux manifestations culturelles communales ou associatifs
- aides communales techniques : communication, technique, juridique et ressources humaines
- brigades d'interventions sur petit patrimoine, espaces verts avec partage des coûts entre la commune et l'API (Pardines en cours avec 2 Devis)

- aide pour le choix d'un gérant de restaurant vois avec Mme Martine VARISCHETTI
 - aide aux personnes privées pour les vélos électriques, récupération des eaux de pluies via les toitures et au niveau des travaux d'amélioration de l'habitat.
- **Devis pour la restauration du mur de soutènement place du Maréchal Ferrand (API)**
Le premier devis est d'un montant de 4 500 € TTC pour l'habillage du mur en pierres (mur sous la croix). Le second s'élève à 2 000 € TTC pour le problème de l'infiltration et la restauration complète du mur (Jardin Poulain).
Le conseil municipal valide les devis.
 - **Concession Columbarium**
Il existe 4 cavurnes actuellement 1 seule a été vendu. Mme le Maire a reçu une demande pour l'achat de 2 cavurnes simultanément pour une mère et son fils. Le conseil municipal est d'accord pour cette vente, et évoque le fait de faire la demande auprès du prestataire pour effectuer un nouveau devis afin d'agrandir le columbarium.
 - **Devis Démolition Hangar et Terrain de Pétanque**
M. Pierre PAGESSE a demandé de nouveaux devis concernant la démolition de l'ancien local à incendie et du terrain de pétanque.
Le devis de SARL AUVERGNE BATIMENT DESAMIANTAGE concernant le désamiantage de la toiture s'élève à 11 514 € TTC. Le devis de Jacques VAURIS pour la démolition pur du bâtiment est de 3 840 €, et celui pour la mise en forme d'un terrain de pétanque est de 21 033.60 €. Contre la CTPP 25 080,00 € TTC pour la démolition et le désamiantage et de 28 550, 88 € TTC pour le terrain de pétanque. Le Conseil Municipal retient le moins disant. Un permis de démolir est à demander par la Commune.
Un devis sera demandé pour l'éclairage du City Parc et terrain de pétanque, et éventuellement un éclairage de la falaise. Le SIEG viendra sur place afin de finaliser le projet.
 - **Adhésion au FREDON**
Le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer au FREDON Auvergne.
 - **Informations**
Réunion avec les Candidats aux élections départementales, Yves GRAILHE et Hélène PELETTIER le Vendredi 4 juin 2021 à 18h30.
 - **Fête Patronale de Pardines**
Si l'Association Pardines Animations organise la fête patronale, le Conseil Municipal participera comme les autres années, en payant le feu d'artifice le samedi soir et l'apéro le dimanche midi après la messe.
 - **Rue de la Queuille**
Une réponse écrite sera faite en fonction de la solution choisie.

1. Mettre en place deux panneaux clignotants, un en haut et un en bas de rue.
2. Mettre des stops dans les rues perpendiculaires à celle de la rue de la Queuille
3. Mettre des miroirs de signalisations aux abords de ces rues perpendiculaires.

Les élus devront se rendre sur place pour voir la solution la plus adaptée aux circonstances.

- **Auberge Rurale**

Le Permis de construire est en cours de préparation

- **Matériel Agricole**

Les photos du matériel agricole ont été faites. Mme Le Maire a besoin des explications afin de le mettre en vente sur un site internet.

- **Elections tenue des bureaux**

La commande d'une Urne a été nécessaire au vu du double scrutins. Il y a une obligation de 3 personnes par Urne. Le planning de la tenue des bureaux des élections sera établi est affiché à l'entrée.

La séance est levée à 22h22.